



interliaisons

**JUIN
2016
N° 124**

Comité général des 6 et 7 juin

- ☞ Page 2: L'actualité
- ☞ Page 6: Initiative UCR/LSR du 8 au 15 octobre 2016 à l'Île-de-Ré
- ☞ Page 9: Préparation du 11ème Congrès de l'UCR du 13 au 17 mars 2017 à Bordeaux
- ☞ Page 12: Relevé de décisions de la Commission exécutive de l'UCR CGT du 31 mai 2016
- ☞ Page 14: Compte rendu UCR, de l'intersyndicale du 23 Juin 2016
- ☞ Page 15: Le 9 juin, l'intersyndicale s'est adressée au CSA

**En avant vers le 11ème
congrès de l'UCR**



**SPECIAL
COMITE
GENERAL**

Contact pendant les vacances : 01 55 82 83 ou 83 70 ou 83 72,

L'ACTUALITE

Présentation par
Chantal Petitjean



Au 51ème Congrès de la CGT qui se tenait à Marseille, la CGT est sortie renforcée avec une feuille de route de luttes, de rassemblement, de propositions et de mobilisation. Philippe Martinez, élu Secrétaire général, lance à la fin du Congrès : « syndiqué un jour, syndiqué toujours ».

Qui aurait parié, il y a peu encore, sur un bon déroulement du 51ème Congrès de la CGT, sur une centrale syndicale rassemblée ? Qui aurait pensé, il y a seulement quelques mois, que la première Confédération de France aurait voté confortablement son rapport d'activité et à une large majorité son document d'orientation, tout en élisant une direction en partie renouvelée avec au poste de Secrétaire général Philippe Martinez ?

La crise interne de la CGT a provoqué au sein du syndicat une « grande douleur », de la « colère », une exigence de « contrôle et de transparence ». Elle n'a pas entraîné la désespérance, l'abandon, encore moins la division.

La pression médiatique a atteint des sommets. Depuis sa création, la CGT a souvent été la cible des attaques de la presse aux ordres. Cette fois, les records ont été battus en termes d'insultes et de grossières caricatures, mais j'y reviendrai avec l'actualité.

L'environnement social et politique, le comportement de certains qualifiés encore et malgré tout de « partenaires » n'annonçaient pas un long fleuve cégétiste tranquille.

Le 51ème Congrès de la CGT a démenti les pronostics les plus funestes. Cela voudrait-il dire qu'un soleil radieux flotte sur la CGT ?

En revenant du congrès

A Marseille, la CGT s'est mise en ordre de marche. Les militants ont répercuté, parfois de façon très vive, l'exaspération de la base et des salariés face à la politique économique gouvernementale et à la répression anti-syndicale. Goodyear, Air France ont été largement évoqués, mais pas seulement. De nombreux exemples de luttes ont ponctué les travaux du Congrès. Dès le deuxième jour, un appel a été adopté invitant au développement de l'action par la grève, si elle est décidée par les salariés. Avec en ligne de mire, le 28 avril prochain, pour la suite, la CGT pro-

posant y compris la grève, « les salariés disposant », selon la formule d'un délégué.

La direction est bien consciente qu'elle doit aller vite. Sans attendre, ses nouvelles instances se sont réunies pour la mise en œuvre des décisions du Congrès et pour préciser les responsabilités des uns et des autres, avec un suivi du travail de chacun permettant d'éviter les excès, les erreurs, les oublis ou encore les débordements. Non pas un « suivi » de style bureaucratique, mais plutôt collégial et constructif. Il faut respecter et mériter la confiance des militants. Pour les retraités, la marche est réussie. Ils viennent d'enregistrer une avancée considérable.

« Syndiqué un jour, syndiqué toujours », a lancé Philippe Martinez à la fin du Congrès en saluant les modifications des statuts permettant à chaque retraité(e) de « compter pour un ». Un ou une retraité-e syndiqué-e, une voix.

Les représentants des retraités CGT et la plupart des délégués affichaient le jeudi soir leur satisfaction : après de longues années de tergiversations, le 51ème Congrès a décidé de reconnaître le droit pour les retraités de compter pour un et le droit pour les retraités d'être considérés égaux pas seulement en devoir mais aussi en droit.

Retraités: modifications statutaires bien adoptées

La résolution sur la place du syndicalisme retraité a recueilli 89,2% pour, 10,8% contre et 5,1% d'abstentions, tandis que les modifications statutaires ont été approuvées par 79,4% des délégués. Depuis longtemps nous portons cette demande des retraités. Désormais les choses sont claires. Chaque retraité compte pour un. Cela va nous aider à travailler la continuité syndicale, trop de syndiqués ne croyant pas à la nécessité de poursuivre leur engagement syndical en quittant leurs activités. Cela va nous aider aussi à poursuivre nos actions dans le cadre de la convergence des luttes entre générations. Le vote du Congrès constitue une avancée considérable. » déclarait François à l'issue de cette séance Les retraités disposeront désormais d'une « place pleine et entière ». La cotisation est fixée à 1%.

« Nous venons de franchir une étape en quittant le travail, nous n'abandonnons pas nos revendications. Le Medef, lui, ne nous oublie pas. Nous devons réfléchir à comment travailler ensemble, actifs et retraités. Il n'y a pas de concurrence entre nous

Vers la carte permanente

mais complémentarité ».

Des dispositions pratiques devraient être prises rapidement comme, par exemple, la proposition de Philippe Martinez de créer « une carte permanente » pour les syndiqués retraités.

Nous devons également faire vivre la résolution votée afin que celle-ci ne reste pas lettre morte.

Olivier Juchter est élu à la Commission exécutive confédérale.

Bernard Guidou est élu à la Commission de contrôle financier de la CGT.

Maurice Lecomte est élu au Comité CoGéTise.

L'actualité, la Loi Travail :

La situation politique, économique et sociale de notre pays, est pour le moins tendue.



Dans le rapport lors de notre dernière réunion de Commission exécutive, notre camarade Richard ROUGER mettait en évidence tout ce qui nous oppose à la politique libérale menée par ce Gouvernement avec la complicité du Patronat. La conception que nous avons de la société qui place l'homme au centre de tout, au dessus du profit, de la compétitivité, de la rentabilité, financière en particulier, guide notre démarche et notre expression revendicative. Le mépris et l'agressivité qu'exprime le Gouvernement contre le mouvement social, les Organisations syndicales, et plus particulièrement la CGT, dissimule mal la volonté de faire plier le monde du travail, les actifs et les privés d'emploi, ainsi que les retraités. Les antagonismes de classe ne sont pas abolis.

De ce point de vue, la Loi Travail du Gouvernement vient nous rappeler, si besoin en était, que la logique qui guide, c'est celle du capital et des profits pour quelques uns, au détriment de l'immense majorité de nos concitoyens. A cet égard, il est bon de rappeler la pertinence de la campagne de la CGT sur le coût du capital et le besoin de la porter pour faire vivre nos arguments, d'autant que nous sommes

aussi au cœur d'une bataille idéologique intense qui tente à nous ringardiser. Comme nous l'avons dit et écrit à différentes reprises, les retraités ont toutes les raisons de participer à la mobilisation contre la Loi El-Khomry. Nous avons d'autant plus de raisons que le salaire socialisé, à la base de la Sécurité sociale, se trouve fragilisé par la précarité de l'emploi et la flexibilité généralisée du travail.

Le respect des libertés :

Dans cette période, nous devons être très attentifs au respect des libertés syndicales et du droit de grève. On ne joue pas avec les libertés publiques, qu'elles soient individuelles ou collectives. Les Pouvoirs publics doivent garantir le droit à manifester en toutes circonstances, mais aussi le droit de s'exprimer, notamment pour dire nos désaccords. La criminalisation de l'action syndicale n'est pas admissible. Comme nous l'avons fait pour nos camarades de Goodyear et d'Air France, nous devons rester mobilisés sur cette question. Pour ces derniers, le procès a été reporté aux 27 et 28 septembre. Continuons d'exiger leur relâche et l'arrêt de toutes les poursuites judiciaires en cours.

La campagne médiatique :

L'acharnement de la presse et des médias à l'encontre de la CGT n'a jamais « été aussi forte et abject ». Les propos de Pierre Gattaz qui avait évoqué au sujet de certains membres de la CGT en les traitant de voyous et de terroristes ne resteront pas sans suite. En effet, la CGT a porté plainte pour diffamation contre le patron du MEDEF, a annoncé Philippe Martinez la semaine dernière.

De même, Franz Olivier Giesbert en rajoute dans son édito du Point daté du 1er juin, je cite : « Même si la comparaison peut paraître scabreuse, est-il illégitime d'oser la formule ? La France est soumise

Une campagne médiatique visant à marginaliser et à criminaliser l'image de la CGT.

aujourd'hui à deux menaces qui, pour être différentes, n'en mettent pas

moins en péril son intégrité : Daech et la CGT » fin de citation.

Il nous faut condamner ces propos scandaleux visant à ridiculiser l'expression syndicale, la lutte contre la Loi Travail, à marginaliser et à criminaliser l'image de la CGT. Ce n'est pas une marque de faiblesse de la part d'une frange réactionnaire du Patronat et de ses chiens de garde, mais bel et bien une déclaration de guerre contre tous ceux qui luttent.

Nous condamnons bien sûr ces propos et considérons que la plus grande menace qui demeure toujours est la bêtise humaine.

Le besoin de solidarité dans les luttes, avec les jeunes et les actifs, apparaît comme une évidence

et les retraités auront à cœur d'être nombreux le 14 juin à Paris. Quatre Organisations de retraités (FO, FSU, Solidaires et la CGT) appellent à participer à la manifestation nationale à Paris.

Attention à ne pas opposer une date à une autre, Notre participation solidaire à la mobilisation contre la Loi Travail ne doit cependant pas nous détourner de notre stratégie revendicative spécifique aux retraités. Le risque existe, mieux vaut l'évoquer. Attention à ne pas opposer une date à une autre, car la période actuelle de luttes contre la "Loi Travail" et pour un Code du Travail protecteur, ouvert sur de nouveaux droits pour les salariés, est source de rassemblements interprofessionnels et intergénérationnels très significatifs. Les retraités y sont très présents et s'investissent aux côtés des actifs. Pour autant, la préparation de l'initiative « retraités » du 9 juin conserve son caractère à la fois unitaire et spécifique, dans l'expression des revendications des retraités pour la défense et la progression de leur pouvoir d'achat. Cette initiative doit servir de tremplin pour continuer à faire entendre la voix des retraités. La tentation existe de donner priorité "au tous ensemble" au détriment du spécifique. Soyons attentifs à réussir ce 9 juin dans tous les départements. Nous avons besoin d'expliquer et clarifier notre démarche en ce sens. D'ores et déjà, 62 départements nous ont informés des décisions prises, Marie-Paule interviendra dans le débat pour nous donner plus d'informations.



Le 9 juin doit rassembler le plus grand nombre de retraités possible sur la défense de leurs revendications. Cela doit être la priorité de la CGT retraités dans toutes ses composantes. Son succès relève de notre responsabilité, de notre animation dans les professions les territoires. Soyons attentifs jusqu'au bout pour faire de cette journée un nouveau temps fort de mobilisation des retraités. Le 10 mars a donné lieu à une légère hausse de la mobilisation des retraités, grâce au déploiement de nos Organisations à tous les niveaux. Nos efforts ne sont pas vains. Depuis maintenant deux ans, avec sept

autres Organisations syndicales et deux Associations, nous développons l'idée que les retraités ne sont pas condamnés à être spectateurs du sort qu'il leur est fait. Il reste beaucoup à faire pour encore mieux mettre en évidence le sens du syndicalisme retraités, les raisons pour lesquelles il faut que cela existe, mais le chemin emprunté est le bon. Ayons aussi à l'esprit, le fait que nos mobilisations, petites ou grandes, participent à la construction du rapport de force plus global. Nous ne sommes pas en dehors du processus de luttes qui se construit aussi à partir des revendications spécifiques à différentes professions. A titre d'exemple, la journée d'action et de manifestation des Cheminots pour leur CCN de branche le 10 mai a rassemblé 15 000 personnes, dont de nombreux retraités. Toutes les occasions d'en découdre avec le Gouvernement et ses alliés doivent être saisies. Il ne s'agit pas de céder à un activisme gauchiste comme on peut l'entendre dire, mais bien de poser les revendications des actifs comme des retraités à tous nos interlocuteurs, à tous les niveaux.

Les retraités ne sont pas des privilégiés

Les retraités sont désignés comme des privilégiés par des campagnes médiatiques honteuses.

« Aux seniors le patrimoine, aux jeunes la précarité ». C'est le sous-titre de l'émission de télévision « l'angle écho » présentée par François Lenglet le mardi 31 mai en ces termes :

- « Quand les jeunes précaires côtoient les anciens en CDI ».

- « Ma retraite ou ton emploi ».

- « Les retraités banquiers du monde qui menacent l'emploi des jeunes ».

J'en passe et des pires. Un grand moment de télévision !

La nausée ou quand les économistes des plateaux téléés sont à vomir ! Nous avons fait une chronique critique de l'émission sur le site de l'UCR.

Ceci pour dire quoi ? Que la campagne revendicative lancée par l'UCR doit trouver l'écho le plus large auprès des retraités.

Je rappelle brièvement notre ambition. Il s'agit d'une campagne revendicative qui va s'étendre jusqu'à la fin du deuxième semestre de cette année. Elle s'articule autour de 4 thèmes :

- 1) La santé et l'autonomie.
- 2) La fiscalité.
- 3) Le cadre de vie (transports, logement, services publics...).
- 4) Les complémentaires santé.

Comme nous l'avons rappelé dans la note qui vous a été envoyée le 23 mai, l'objectif de cette campagne est de permettre aux USR et aux UFR d'aller au débat avec les retraités, de construire des initiatives publiques, de faciliter l'animation régulière des points de rencontre et de réaliser des abonnements

à Vie nouvelle. Je n'oublie pas le besoin d'animer la campagne de syndicalisation, mais j'y reviendrai plus loin.

Tout cela ne s'oppose évidemment pas au fait qu'il faille garder la question du pouvoir d'achat en fil rouge. Nous verrons la réaction du Gouvernement à la mobilisation des retraités le 9 juin. Si c'est du même niveau que l'audience qui nous a été accordée le 3 mai par le Cabinet des Ministres SAPIN et ECKERT sur la question de la demi-part, on peut se faire du mouron.

Une prochaine intersyndicale

L'Intersyndicale des 9 se réunira à nouveau le 23 juin pour envisager les suites à donner. Il y a tout lieu de penser qu'il sera nécessaire d'envisager un nouveau temps fort d'actions et de mobilisation. La date du 1er octobre pour une éventuelle revalorisation des pensions constitue un repère. C'est toujours mieux de se mobiliser un peu avant. Pourquoi pas sur les derniers jours de septembre ?

En disant cela, je vous indique que la CFDT envisage de se mobiliser (si !) sur la question des pensions dans cette période. Comment, sur quels contenus ? Nous n'en savons rien.

Pour l'instant, il y a une Intersyndicale qui fonctionne à neuf depuis plus de deux ans et qui est utile. Elle est capable de développer des contenus revendicatifs et elle contribue à mobiliser dans une dimension unitaire qui dépasse les clivages habituels. Je pense pouvoir dire que nous y faisons œuvre utile et qu'il convient de poursuivre dans cette veine. Sur cette question du pouvoir d'achat et de la fiscalité, nous avons déjà les moyens d'agir en interpellant les Députés grâce à l'Adresse unitaire qui a été mise à votre disposition. Je sais qu'il y a parfois un peu de lassitude à interpellier votre Député, mais tant que c'est eux qui font les Lois (quand ils n'en sont pas privés...), difficile de ne pas les mettre face à leurs responsabilités. La question c'est bien d'agir et de peser avant que la Loi de Finances ne vienne en débat à l'Assemblée nationale.

La Loi Vieillessement :

Concernant la Loi sur le vieillissement de la société, le projet de Décret relatif au CDCA (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie) vient de sortir. Il sera débattu au CNRPA le 14 juin et sera promulgué début juillet.

Il fixe la composition, la désignation des membres, leur répartition en formations spécialisées (l'une pour les personnes âgées et l'autre pour les personnes handicapées) et en collègues, ainsi que les modalités de fonctionnement des CDCA.

Au niveau du 1er collège de la formation des personnes âgées, le collège représentant les usagers,

il est prévu 5 représentants désignées sur propositions des Organisations syndicales représentatives au niveau national.

Trois autres représentants des personnes retraitées seront désignés parmi les autres Organisations syndicales siégeant au Haut conseil de la famille de l'enfance et de l'âge, pour les retraités et personnes âgées. Ces représentants seront choisis par le Président du Conseil départemental en fonction de leur activité dans le département, sur proposition de ces Organisations syndicales.

Au niveau de la formation relative aux personnes handicapées, 5 représentants des Organisations syndicales représentatives de salariés seront désignés sur proposition de chacune d'entre elles.

Nous devons d'ores et déjà prendre contact avec les UD pour réfléchir aux représentants CGT dans chacune de ces formations. Les missions des CDCA se substituent aux CODERPA et aux CDPH (Conseil départemental consultatif de personnes handicapées).

Ils assurent la participation des personnes âgées et handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le département. Ils sont aussi compétents en matière de prévention de la perte d'autonomie (dont les financements sont gérés par la Conférence des financeurs où nous ne siégeons pas), d'accompagnement médico-social et d'accès aux soins et aux aides humaines ou techniques.

Plus largement, les CDCA sont également compétents en matière d'accessibilité de logement, d'habitat collectif, d'urbanisme, du transport, de scolarisation, d'intégration sociale et professionnelle et l'accès à l'activité physique, aux loisirs, à la vie associative, à la culture et au tourisme.

Autant de sujets revendicatifs sur lesquels nous devons intervenir.

La mise en œuvre de ce Décret demandera plusieurs mois et les nouveaux CDCA ne se mettront en place qu'au début de l'année 2017. En attendant les CODERPA continuent leurs activités.

Le Collectif « Territoire-CODERPA » de l'UCR va s'adresser à l'ensemble des Organisations de l'UCR pour faire connaître nos observations et propositions en la matière.

Un premier courrier vous sera adressé fin juin pour travailler sur la désignation des membres CGT qui siégeront dans les CDCA et un autre fin août début septembre avec le Décret définitif et nos observations et propositions.

J'en termine avec notre situation d'organisation :

Au 11 mai, nous sommes pour l'année 2015 à 100 079 FNI réglés à CoGéTise, comparé au total de l'année 2014, nous en sommes à 93,92% et moins 6 480 FNI.

Comparé date à date, nous notons un léger mieux certes, mais pas suffisant pour endiguer la perte de nos forces organisées, mais qui reste à amplifier puisque nous enregistrons 588 FNI de plus et + 0,37%.

Nous avons donc besoin de nous emparer partout de ces questions, si nous voulons, comme nous nous y sommes engagés : être à 100% de FNI réglés à l'ouverture du Congrès de l'UCR à Bordeaux. Alain Laporte interviendra dans le débat pour vous donner plus d'informations sur cette question de la syndicalisation.

A vous la parole.

INITIATIVE LSR/UCR DU 8 AU 15 OCTOBRE 2016 À L'ILE-DE-RÉ

Présentation par
Jacques Sanchez



Un anniversaire pas comme les autres avec les 80 ans des congés payés.

Que pourrions-nous dire sur cette question pour éclairer le présent, si ce n'est que ces 2 petites semaines de congés qui font tant parler actuellement ont à elles seules bouleversé des vies, celles des acteurs de cette période d'abord et plus globalement nos vies.

Et pour cause, en ce début de l'année 36, plus de 80% des travailleurs n'avaient encore jamais vu la mer.

Et pourtant aujourd'hui, alors que le tourisme, les vacances représentent 7% du PIB, huit décennies après l'avènement des congés payés, il reste que 6 retraités sur 10 ne partent toujours pas en vacances.

Il était donc naturel que notre Organisation syndicale et la Fédération des Associations LSR s'unissent pour fêter ensemble un anniversaire joyeux, convivial, historique et revendicatif.

Dans cette période où nombreux sont les Organismes ou mouvements associatifs à vouloir fêter à leur manière l'anniversaire des 80 ans des congés payés, un peu d'histoire sur cette mémorable période ne fera de mal à personne tant certains voudraient récupérer cette avancée qui marque fondamentalement l'année 1936.

Au début de l'année 1934, la menace fasciste s'était portée au cœur de Paris où le modèle allemand et italien n'avait pas que des ennemis.

A droite, dans le Patronat et chez les fameuses « 200 familles » chemine la tentation d'opposer un état autoritaire aux revendications ouvrières.

Le slogan « plutôt Hitler que le Front populaire » s'était coalisé avec les angoisses d'une petite bourgeoisie frappée par la crise. Le 6 février, la situation se détériore. Les ligues fascistes veulent donner l'assaut à la Chambre des Députés.

Ils ne renverseront pas la République, néanmoins, les fac-

teux obtiennent la chute de Daladier qui est remplacé tout de suite par Gaston Doumergue.

Il va s'en dire que la riposte des Organisations ouvrières, le 9 février par la CGTU et les communistes, puis le défilé unitaire du 12 à l'appel de la seule CGT, sont le point de départ du rassemblement populaire qui entraînera des révisions à gauche. Le PCF et la SFIO sauront surmonter leur hostilité réciproque qui existait depuis le Congrès de Tours dans le combat antifasciste.

De son côté, la CGT met fin à sa division entre unitaires et confédérés et ses effectifs passent en un an de 750 000 à **4 000 000** adhérents.

Le dramatique échec du mouvement ouvrier allemand, incapable de s'unir face à la pression nazie, ne se répétera pas en France.

C'est en octobre 1934 qu'est déjà lancé le mot d'ordre de « Front populaire » et le mouvement prendra de l'essor, mobilisant la classe ouvrière et quelques intellectuels prestigieux.

Ainsi, non seulement le mouvement endigue l'offensive extrémiste, mais débouchera les 26 avril et 3 mai 1936 sur une victoire de la gauche et sur des avancées sociales qui vont marquer l'histoire.

Le Gouvernement n'est pas encore constitué que les premiers débrayages surviennent dans l'aéronautique où les patrons avaient, comme si rien n'avait été changé, licencié des ouvriers pour faits de grève, un 1er mai SVP.

Tout de suite, les autres corporations entrent en conflit, des grèves sont décidées sur le tas avec occupations des lieux de travail.

Une prise de conscience se fait jour. Le monde du travail recèle une puissance dès lors que le rapport de forces traduit par les élections politiques est appuyé par l'action collective.

Par son ampleur, sa détermination pacifique et conviviale, le combat social du Front populaire demeure un exemple inégalé.

La semaine de 40 heures payées 48, les congés payés, les augmentations de salaire (12% en moyenne), les contrats collectifs, les délégués ouvriers solderont ce mouvement par les Accords de Matignon et à la Chambre des Députés (nuit du 7 au 8 juin). Voilà pour l'histoire.

Mais au fait les congés payés c'était quoi ?

Des enfants émerveillés découvrant la mer, la joyeuse cohue des familles à l'assaut des trains, les groupes de jeunes à bicyclette, le haut des corps pour les hommes largement dénudés offerts aux ardeurs de l'été... Ces images sont entrées dans l'histoire sur l'air de « **Debout ma blonde, Chantons au vent, Debout amie, Il va vers le soleil levant notre pays** ».

A elles seules ces scènes filmées ou photographiées à l'en- vie expriment « l'embellie ».

L'instauration des congés payés est sans doute la conquête la plus emblématique du printemps 1936, bien que la proposition ne figure pas dans le programme du Rassemblement populaire.

Elle est née dans les grèves ouvrières, dans les semaines qui suivirent la victoire électorale. Elle a été portée par des millions de travailleurs jusqu'à devenir irrésistible.

Adoptée, la Loi sur les congés payés fait accéder toute une classe sociale à une amélioration de ses conditions de vie et met fin à une terrible injustice.

Alors que des possibilités de prendre des vacances existaient pour d'autres catégories de salariés, les ouvriers du secteur privé étaient les seuls totalement exclus d'un droit ressenti comme un privilège.

C'est pour répondre à cette « soif de culture » qu'a été créée un secrétariat aux Loisirs et aux Sports. Ce qui faisait dire et ironiser à l'Action française sur le « Ministère de la Paresse et de la Fainéantise ».

La classe ouvrière n'a donc pas seulement arraché aux deux cents familles des droits sociaux, la réduction du temps de travail et des augmentations de salaires, mais s'est lancé déjà à cette période à la conquête du temps libre.

Autant d'heures libérées pour le sport, les loisirs, la découverte d'un patrimoine culturel inconnu qui reste le bien commun à partager.

Dans l'engouement, le nombre d'**Auberges de Jeunesse** chrétiennes ou laïques passent de 250 à 400 de juin à octobre 1936. Le nombre d'adhérents de la **FSGT** est multiplié par quatre et la CGT crée son propre **Bureau de Tourisme** sur le thème : le droit de savoir, former les hommes pour une culture vivante et libre et développer l'éducation populaire.

La CGT crée son propre Bureau de Tourisme sur le thème : le droit de savoir, former les hommes pour une culture vivante et libre et développer l'éducation populaire.

Ces activités de culture au sens large se développent dans les Mais-

sons de la Culture, les ateliers de peinture, les cinés clubs etc... Ce mouvement de conquête se poursuivra après la guerre de 39-45 et sera créé, en 1943, Tourisme et Travail

(TT) et, en 1944, l'Union Nationale des Associations de Tourisme (l'UNAT).

Mais c'est donc bien le 20 juin 1936 que paraît le Décret d'application instaurant en France la légalisation des congés payés.

Congés payés et bien plus.

Fixés à quinze jours à l'origine, les congés payés minimum obligatoires se sont allongés au cours du XXe siècle par l'action législative et les luttes revendicatives : de deux semaines en 1936, ils passent à 3 en 1956, puis à 4 en 1969 et enfin à 5 semaines en 1982.

L'existence des congés payés a également entraîné progressivement l'adoption d'une série de mesures sociales ou d'initiatives privées visant à les favoriser :

- Généralisation des réductions annuelles sur les chemins de fer français avec le billet congés payés toujours en activité aujourd'hui, mais fort peu exigé.
- Création d'un Ministère du Tourisme.
- Création d'Organisations culturelles populaires.
- Promotion des premières colonies de vacances par les entreprises et ensuite de leur Comité d'entreprise.

80 ans plus tard, il serait bon de se rappeler que cette avancée sociale que nous devons à nos aînés est essentiellement le fruit des luttes.

Voilà donc la toile de fond qui guide l'UCR-CGT et LSR quand nous lançons l'idée de commémorer ensemble les 80 ans des congés payés.

Une initiative politique qui s'appuierait sur le renforcement de nos deux Organisations autant pour la CGT que pour LSR.

Les initiatives des 13 et 14 s'intègrent complètement dans la semaine retenue du 8 au 15 octobre 2016.

Nous avons voulu réaliser d'abord une initiative politique qui s'appuierait sur le renforcement de nos deux Organisations autant pour la CGT que pour LSR.

- Sur place, nous créons la réalisation de deux tables rondes, une en présence de Philippe Martinez, Secrétaire général de la CGT, et de l'IHS et une seconde avec des responsables du tourisme social comme Michelle Demes-sine.

Vous comprendrez que la liste de nos invités ne soit pas encore à l'heure actuelle entièrement close.

- Les thèmes du droit aux vacances, droit au repos et l'évolution de l'histoire de 36 à nos jours et de la solidarité aujourd'hui y seront développés.
- Une vaste exposition de l'IHS retraçant les grandes conquêtes sociales de 26 panneaux + 6 de notre propre construction.
- Un spectacle culturel le jeudi où se produira Natacha EZDRA qui, entourée d'un groupe de musiciens, nous plongera dans le répertoire de Jean FERRAT, des excursions, des chorales le jeudi, des activités sportives et le tournoi de boules le vendredi, etc.

- Un grand bal populaire pour clôturer la soirée du jeudi animé par l'orchestre CRISTAL.

- Avec nos partenaires de l'AG2R, nous avons l'intention de réaliser dès le 1er jour de la semaine la constitution d'une petite chorale qui pourrait préparer et interpréter une chanson typique de 1936. Peut-être que ce travail sera filmé, afin d'obtenir une projection sur place avant le bal et ensuite édité pour être vendu comme souvenir de l'initiative.



Par ailleurs, il a été proposé aux retraités de nos Organisations diverses formules de séjour pour profiter du tourisme local. Nous avons toujours la volonté de rassembler entre 800 et 1 000 personnes sur le village Océanique géré par TOURISTRA.

Les tarifs

Les participants font le choix entre plusieurs séjours : de 450 € à 150 € et je rappelle que l'UCR investit 60 000 € dans le budget de l'opération.

- Formule 1 : 8 jours/7 nuits du 8 au 15 octobre pour un tarif de 450 € plus 36 € pour 3 excursions.
- Formule 2 : 6 jours/5 nuits du 10 au 15 octobre pour un tarif de 340 € plus 25 € pour 2 excursions.
- Formule 3 : 3 jours/2 nuits du 13 au 15 octobre pour un tarif de 200 € sans excursion.
- Formule 4 : 2 jours/1 nuit du 13 au 14 octobre pour un tarif de 150 €.

Les prix comprennent l'hébergement et la pension complète du diner du premier jour au petit déjeuner du dernier jour pour les 2 premières formules, du déjeuner du jeudi au déjeuner du samedi pour la 3ème formule, du déjeuner du jeudi au déjeuner du vendredi pour ceux qui n'assisteront qu'aux manifestations du 80ème anniversaire. Nous avons maintenant obtenu pour tous les séjours l'intégration des serviettes de toilettes fournies par Touristra sans augmentation de tarif.

De plus, il sera possible de venir pour les personnes qui l'ont souhaité avec son camping-car et de vivre les moments collectifs ensemble comme par exemple à l'heure des repas. Un emplacement coûtera 19,20 € par jour + l'électricité (4,90 €) ou 134,40 € la semaine et le prix du repas est de 17 €.

Cela va mieux en le disant, tous les tarifs s'entendent sans les transports, mais ceux-ci s'entendent sous toutes les formes : car, voiture personnelle, covoiturage, vélos, train toujours possible car nous sommes d'accord avec Eric de la boutique TOURISTRA dans le patio que la mutualisation de tout type de transports est possible. Encore faut-il le demander deux mois francs avant l'initiative.

Les hébergements sont répartis entre le village Océanique de TOURISTRA et le village « CAMPEOLE » situé à 2 km environ.

Pour les inscriptions et le paiement, c'est l'UCR qui est chargée de rassembler les chèques des inscriptions. Nous avons fixé la date limite des inscriptions au 15 juin avec le versement du tiers du coût du séjour. La dernière Commission exécutive a jugé utile de reporter cette date taquet à la fin du mois de juin, soit le 30 juin. Le solde étant toujours exigible le 15 septembre.

Nous vous rappelons qu'il s'agit d'une initiative commune UCR/LSR. Il conviendrait donc nécessairement de se rapprocher entre USR et LSR d'un même département, voire d'une même région, pour rassembler les inscriptions et organiser les déplacements collectifs, surtout pour les régions éloignées de l'Ile-de-Ré. Beaucoup ont passé cette épreuve avec brio et nombre d'USR se sont investies en prenant en charge le car prévu pour le transport et même une partie du coût du séjour, mais il reste malgré tout partout à finaliser pour atteindre tous les objectifs fixés ici et là.

Citation du tableau dans les objectifs : 11 cars, 160 inscrits par petits groupes allant de 8 à 30 personnes provenant essentiellement des structures LSR, 30 camarades ont déjà payé leurs acomptes.

Voilà, beaucoup reste à faire, mais soyons réaliste, si tout le monde s'y met nous pouvons réussir.

Vous avez la parole.

Nous espérons toujours atteindre notre objectif minimum de 800 participants. Nous pouvons aller au moins jusqu'à 900, ce qui nous laisse une marge, notamment pour remplir au maximum les cars afin de minimiser les frais de transport.

Réussissons ensemble cette grande initiative.

Notre ambition est toujours de réunir 800 à 1000 personnes.

Pour ceux qui s'interrogent encore sur ce qu'apporte LSR, je précise que LSR est héritière de 1936.

Notre Association est tournée vers les retraités.

L'objectif est de « s'ouvrir au monde qui nous entoure ».

Les initiatives prises le démontrent :

- Retour des femmes de mineurs à La Napoule.
- Voyages BSV, SEV.
- Initiative au Mont-Dore avec la FSGT.
- Partenariat avec la FSGT, TOURISTRA, MACIF, ANCAV-TT...
- Luites revendicatives avec les Organisations syndicales pour le bien-être.

Oui, la CGT a eu raison de créer LSR, en 1981, pour offrir aux retraités toujours plus de solidarité, de lien social, de culture, de loisirs grâce à l'immense travail fait dans nos Associations.

Au-delà de notre travail quotidien, dans une démarche intergénérationnelle, nous construisons le socle qui permettra aux futurs retraités de vivre pleinement leur retraite.

Oui, LSR c'est l'esprit de 1936 : le bonheur, une idée neuve en France.

Préparation du 11ème Congrès de l'UCR du 13 au 17 mars 2017 à Bordeaux

Présentation
François Thiéry-
Cherrier



Chers Camarades, bonjour à toutes et tous,
Aujourd'hui, notre Comité général se tient dans une séquence particulière : nombreux sont les syndicats CGT dans l'action. Nombre de syndiqués retraités ont participé ou participent aux actions, manifestations, partout en France.

Le 9 juin prochain, nous serons dans l'action, dans un cadre unitaire, pour exiger la revalorisation de nos retraites et l'augmentation de notre pouvoir d'achat.

Lancement de 11ème congrès

Ce Comité général est aussi celui qui lance la préparation de notre 11ème Congrès qui se déroulera à Bordeaux du 13 au 17 mars 2017. 9 mois ½ nous séparent de ce rendez-vous important.

Que va-t-il se passer d'ici là dans notre pays, personne ne peut le dire.

Mais une chose est à peu près sûre, le contexte politique et l'échéance présidentielle vont peser.

- La Loi Travail et le passage en force du Gouvernement laissera des traces.

- Les attaques répétées du Medef, du Premier Ministre et du Président de la République aussi laisseront des traces.

- Le refus du Gouvernement de revaloriser les pensions et retraites depuis de nombreux mois pèse car, dans le même temps, nos retraites diminuent par les effets des différentes réformes mises en place par les Gouvernements successifs.

A cette heure, nous ne pouvons dire comment et de quelle façon va se terminer la mobilisation contre la Loi Travail.

Deux initiatives intergénérationnelles sont à gagner : la votation citoyenne et la manifestation du 14 juin à Paris.

De même, l'initiative du 9 juin doit être une réussite, même si le contexte unitaire est difficile, nous voyons bien que les choses bougent et que ce n'est pas la CGT qui est isolée.

La préparation de notre 11ème Congrès doit être source d'espoir du changement, du possible.

**Pour un syndicalisme retraités
du XXIème siècle,
proche, à l'écoute et revendicatif »**

Notre slogan pour ce Congrès sera « Pour un syndicalisme retraités du XXIème siècle, proche, à l'écoute et revendicatif ».

• Proche : à l'entreprise comme sur les lieux de vie des retraités.

• A l'écoute : des retraités et de leurs revendications, des besoins nouveaux exprimés.

• Revendicatif : pour une meilleure 3ème partie de la vie, pour l'amélioration des conditions de vie, de loisirs, de santé, etc...

Une Europe malade

L'Europe est malade. Dans nombre de pays, et pas seulement en France, les extrêmes-droites font des scores importants, elles ont de plus en plus de représentants dans les Parlements, quand elles ne jouent pas les premiers rôles pour diriger les Gouvernements.

Nombre de salariés, de retraités, de jeunes, adhèrent à leur discours.

La CGT a décidé depuis longtemps d'en faire un de ses combats.

Ce qui m'amène à faire part de la proposition retenue par la Commission exécutive de tenir une initiative internationale le lundi de l'ouverture de notre 11ème Congrès sur le syndicalisme du Bassin méditerranéen, avec comme porte d'entrée de cette initiative la situation de nos Camarades immigrés lors du passage à la retraite et le retour dans leurs pays. N'oublions pas que c'était un engagement du dernier Congrès.

Nous pourrions par exemple aborder les questions de santé, le suivi post- professionnel ou encore le niveau des pensions, etc...

Le Collectif de préparation de cette initiative nous fera des propositions de déroulement du débat et de participation d'organisations syndicales étrangères.

9 réunions décentralisées

Ce 11ème Congrès doit se préparer à tous les niveaux de notre Organisation. Pour sa part, la Direction de l'UCR propose de tenir 9 réunions décentralisées avec la participation des UFR et USR, mais également en gagnant la participation des actifs (UD/Fédé).

La thématique retenue est « la mise en œuvre de la résolution retraités » votée au 51ème Congrès confédéral. Pour préparer au mieux la tenue de ces 9 réunions, il sera rédigé une note sur les questions mises en débats, afin que les participants aux réunions aient la même introduction aux débats et les mêmes éléments de discussion.

Ces discussions seront animées par les membres de la Direction de l'UCR entre les mois d'octobre 2016 et février 2017. Les 9 villes retenues sont : LILLE, PARIS, ORLEANS, NANTES, BORDEAUX, TOULOUSE, MARSEILLE, LYON et METZ.

La Commission exécutive du 31 mai dernier a validé les Commissions de travail. Vous pouvez en prendre connaissance dans le compte rendu de la CE qui vous est parvenu. Sur les formats des documents : rapport d'activité, document d'orientation et bilan financier, il apparaît que ce qui a été fait pour le 10ème Congrès pourrait être reconduit. Sur l'activité, que dire si ce n'est que la multitude d'actions revendicatives spécifiques sera le cœur du document. Pour l'orientation, l'épine dorsale du document pourrait être :

- La société et les retraités.
- La situation économique et sociale.
- L'état de l'UCR depuis sa création à nos jours (début 2017).
- Avons-nous besoin d'une force sociale ? Si oui, laquelle ?
- Quelles revendications ?
- Les grandes questions sociétales auxquelles nous sommes confrontés.
- Notre structuration, le travail ensemble professions/territoires.
- Quel bilan des expérimentations mises en place ?
- La communication.
- Et, bien sûr, l'international.

Bien entendu, en tenant compte des décisions prises en termes d'orientation au 51ème Congrès confédéral, y compris par exemple le débat autour du syndicalisme rassemblé et l'unité syndicale.

Lors de notre CE du 31 mai, nombreux Camarades nous alertent sur l'état de nos Organisations territoriales (USR), les difficultés qu'elles rencontrent en termes de politique des cadres, de politique financière, de renforcement, de liens avec les actifs.

La vie syndicale, les structures

Beaucoup de ces questions tournent autour des questions de vie syndicale, prenons-nous assez de temps pour nous occuper de notre Organisation, de notre renforcement ?

Le travail ensemble, cela doit être une priorité dans notre futur document, au même niveau que le renforcement de notre force organisée.

Une Camarade regrettait que nous n'ayons pas été assez précis en termes de structuration lors du dernier Congrès de Saint-Etienne. Je lui ai répondu qu'il s'agissait d'un consensus.

Aujourd'hui, que pouvons-nous constater en terme de structuration. Il existe :

- Des sections professionnelles rattachées à un syndicat d'actifs.
- Des sections professionnelles orphelines d'un syndicat (fermeture d'entreprise).
- Des sections professionnelles territoriales au périmètre variable, UL, UD, région.
- Des sections multipros.
- Des syndicats de retraités.
- Des retraités isolés dans les Unions locales.
- Des retraités qui sont chez les actifs sans être identifiés retraités.

- Des UFR dans certaines Fédérations, mais pas dans toutes.

- Des USLR.

Vous ne pensez pas que c'est un peu compliqué notre affaire et qu'il serait temps de simplifier notre outil syndical ?

Comment par exemple, regardons-nous ce que Philippe a proposé en ouverture du 51ème Congrès confédéral ? Je veux parler ici de la carte permanente, outil qui, à l'origine, était destiné à la continuité syndicale.

J'invite le Comité général à éclairer le travail de la Commission sur la ou les proposition(s) d'orientation à formuler sur cette question de la structuration, soit :

- Evaluation et état des lieux de nos forces organisées, de nos structures.
- Evolution de l'UCR depuis son origine.

OU

Mise en place d'expérimentation de forme de travail à partir de notre existant au 11ème Congrès et suppression des structures qui n'auront pas fait état de leur pertinence en terme revendicatif ou de renforcement au 12ème Congrès de l'UCR.

Car il faudra bien, à un moment où à un autre, prendre des décisions.

Je rappelle : 200 000 syndiqués retraités à la création de l'UCR, 110 000 aujourd'hui.

De même, je vous invite à regarder les statuts votés au 1er Congrès de l'UCR et ce qu'il en était des formes de structurations territoriales. Nous avons au fil du temps modifié nos statuts, sans pour autant gagner au renforcement en nombre d'adhérents, alors que, dans le même temps, le nombre de retraités augmentait fortement dans le pays et que des milliers d'adhérents actifs quittaient la CGT au passage à la retraite.

Au cours des travaux de notre Congrès, nous aurons à mettre en conformité nos statuts avec les décisions prises à Marseille. Je veux parler de la cotisation, de la question des DOM/TOM et de vérifier que nos statuts concernant notre défense en cas de litige ou en cas de problème (prud'hommes ou autres) nous permettent d'ester en justice, et également de vérifier que nous avons à notre disposition des textes qui nous permettent de pourvoir au remplacement d'un tel ou une telle en situation de dirigeant de l'UCR.

La future direction

J'en arrive maintenant à la construction de la future Direction de l'UCR.

La Commission devra se mettre rapidement au travail avec, dans un premier temps, une évaluation de la Commission exécutive sortante, et faire des propositions en termes de critères pour la construction de celle-ci.

Sans anticiper, deux éléments :

- La parité Femmes/Hommes doit être maintenue, c'est un objectif qui doit être confirmé. Cela bien sûr doit engager tout le Comité général et tous les dirigeants des USR aux UFR.
- Le rajeunissement de la Direction. Ce n'est pas une question de jeunisme, mais bien un engagement de



rajeunir pour permettre un travail sur 2 ou 3 mandats. Nous avons déjà soulevé le problème pour le Congrès de Saint-Etienne.

De nombreux départs vont avoir lieu au prochain Congrès, tant au Bureau national qu'à la CE.

La CE sortante est attentive à cette question. Elle demande à ce que, dès à présent, soit recherchés des Camarades susceptibles de prendre des responsabilités au Bureau. J'ai proposé à la CE de discuter de cela à la rentrée de septembre.

De même, et je vous l'annonce, je vais rencontrer les 5 Fédérations susceptibles de nous aider à trouver un remplaçant à Jacques SANCHEZ pour animer et diriger LSR à partir de leur prochaine Assemblée générale.

Les 5 Fédérations : Cheminots, Mines Energie, Transports, Métallurgie, Chimie.

Car ce sont elles qui ont le plus grand réservoir de Camarades susceptibles de bien connaître la question des activités socio-culturelles.

Je vous propose également de retenir que l'appel à candidatures se fera à partir de début octobre et que nous arrêterons au Comité général de décembre 2016 le nombre maximum de candidatures qui seront proposées au vote du Congrès, et que la liste soit connue en février 2017. C'est ce qui a été fait la fois dernière.

Les bases du mandatement:

Enfin, pour en finir avec nos obligations et décisions, la Commission exécutive propose

- D'établir les mandats de délégués au 11ème Congrès de l'UCR sur une base d'un délégué de droit par USR et UFR et de 600 syndiqués pour un mandat supplémentaire. Le calcul se fera sur la base des FNI 2014 réglés, dernier exercice clôt actuellement.

- De retenir l'exercice 2015 qui sera clos en fin d'année, pour le nombre de voix par USR et UFR. Là aussi, c'est la même chose qu'au dernier Congrès.

Bien entendu, la Commission vous fera parvenir dans les prochains jours la projection du nombre de mandats dont vous disposerez pour le 11ème Congrès. Elle vous fera aussi des propositions d'objectif de participation en termes de parité.

A la rentrée, le Bureau examinera les Organisations syndicales invitées aux travaux du Congrès.

Voilà, mes Camarades, sur quoi je vous propose de travailler et d'échanger.

Commission Présentation: François THIERY-CHERRIER

Quelle forme de Congrès des retraités souhaitable pour le futur ?

A propos de la commission de travail décidée au Comité général de juin 2016.

Objectif fixé : Réfléchir en quoi une évolution de nos Congrès serait nécessaire, pour quoi faire ?

- Congrès de structures ou Congrès de sections ?
- Quels formats ? Les syndiqués seraient-ils mieux impliqués dans la préparation d'un Congrès de sections ?
- Qui doit décider de cette éventuelle évolution ? Est-ce que cela entrainera des réformes de structures ?

Voilà quelques questions, d'autres viendront certainement.

La commission a mandat pour auditionner toutes les structures, les militant(e)s, les dirigeant(e)s, dont elle jugera nécessaire l'apport à la réflexion.

Cette commission est indépendante des commissions mises en place pour le 11ème Congrès. Elle fera des points d'étapes sur l'avancée de ses travaux.

L'objectif en terme de calendrier est d'être prêt pour un débat en vue du 12ème Congrès de l'UCR.

Composition de la commission

| | | | |
|-------------------|----------------------|------------------------|----------------------|
| UFR Métaux | USR Loire Atlantique | CE de l'UCR | |
| UFR FAPT | USR Seine et Marne | Hélène SALAUN (Pilote) | |
| UFR Cheminot | USR Nord | Jean-Pierre GRENON | Claude GILLET COLARD |
| UFR Mines/énergie | USR Bouches du Rhône | Olivier JOUCHTER | Jocelyne BOYER |
| | USR Côte d'Or | | |

Le Comité général a approuvé les propositions faites pour le congrès.

1) Vote unanime du Comité Général sur le lancement du congrès

2) Il a coopté les 2 camarades à la commission exécutive:

- Marie-France BOUTROUE de l'USR de l'Oise,
- Saturnin GARCIA de l'UFR-Chimie.

Relevé de décisions de la Commission exécutive de l'UCR CGT du 31 mai 2016

Cette CE « extraordinaire » avait pour objectif principal de lancer la préparation du 11ème Congrès de l'UCR-CGT qui aura lieu du 13 au 17 mars 2017 à Bordeaux.

Le deuxième point à l'ordre du jour a été consacré à l'initiative commune UCR/LSR à l'occasion du 80ème anniversaire des congés payés qui aura lieu du 8 au 15 octobre sur l'île de Ré.

Le Bureau national propose, conformément aux statuts, que deux camarades soient cooptés à la CE par le Comité général des 6 et 7 juin :

- Marie-France BOU-TROUE de l'USR de l'Oise,
- Saturnin GARCIA de l'UFR-Chimie.

PREPARATION DU 11ème CONGRES DE L'UCR-CGT

Présentation : François THIERY-CHERRIER

Le Secrétaire général dresse un tableau du contexte dans lequel allait se tenir ce 11ème Congrès :

- Campagne des présidentielles, primaires ... Ce climat sans doute tendu traversera obligatoirement notre Organisation.
- Violences des attaques contre la CGT.
- Divergences profondes dans les approches syndicales rendant la démarche unitaire difficile.
- Montée de l'extrême-droite en France et en Europe.
- Situations politiques, économiques et sociales européennes et internationales
- Régression du pouvoir d'achat des retraités en France. Dans cet environnement difficile, il nous faut donner des perspectives d'avancées au Congrès.

Propositions du Bureau national à la CE :

- Slogan du congrès : « Pour un syndicalisme des retraités du XXIème siècle, proche, à l'écoute et revendicatif ».
 - Une initiative de caractère international le lundi après-midi précédant l'ouverture officielle du Congrès sur le thème : « Bassin méditerranéen : retraités immigrés, comment leur permettre le retour au pays ». La question se pose du choix des Organisations syndicales à inviter, sachant que certaines d'entre elles sont inféodées aux régimes en place.
 - Neuf réunions décentralisées préparatoires invitant les adhérents et militants à débattre d'un thème unique : « La mise en place de la résolution «retraités » votée par le 51ème Congrès confédéral ».
- Les villes choisies : Lille, Paris, Orléans, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon et Metz.

Mandats :

2014 sera l'année de référence prise en compte pour les mandats. Il est proposé de garder la même base de calcul que pour le précédent Congrès : 1 mandat pour 600 voix.

2015 sera l'année de référence prise en compte pour les votes.

La préparation du Congrès sera l'occasion de faire un état des lieux sur le fonctionnement des USLR.

- Les documents soumis aux adhérents auront la même architecture que celle pour le précédent Congrès. Nous devons faire le bilan des expérimentations, tirer une analyse de l'échec des 1 000 points de rencontre et vérifier si, au niveau revendicatif, nous sommes bien en phase avec les attentes des retraités.

- Résolutions proposées aux votes des congressistes : Pour plus d'efficacité, leur nombre devra être limité à 5 ou 6.

- La Commission des statuts devra réécrire la partie « cotisations » pour être en accord avec les décisions du 51ème Congrès. Elle devra travailler également sur les DOM/TOM, vérifier si nos statuts sont conformes aux jurisprudences et permettent à l'UCR de se défendre en justice.

- La parité : Un effort important doit être fait par toutes les Organisations pour y tendre. Nous sommes en recul sur ce sujet.

- La Commission exécutive : Maintien du nombre de ses membres et rajeunissement pour permettre un travail dans la durée.

Le bilan de la CE sortante se fera en octobre.

L'appel à candidatures aura lieu à partir d'octobre. Le Comité général des 5 et 6 décembre en arrêtera le nombre.

Répartition du travail

• **Organisation du Congrès :**
Pilotes : Maurice LECOMTE et Jacques SANCHEZ.

Membres de la Commission : Michel RENAULT, Jeannine ESCOTTE, la Secrétaire générale de l'USR-Gironde et Marie-Françoise BERNADET.

Mandats et votes :

Pilotes : Chantal PETITJEAN et Alain LAPORTE.

Membres de la Commission : Jean-François BEAL, Chantal GERVAIS, Roseline DUCHESNE et Gilbert PHELEP.

Document d'orientation :

Pilotes : Catherine TRAN PHUNG CAU, Josiane BLANC, Jean-Pierre GRENON et Pascale TERRAT.

Membres de la Commission : Daniel PRADA, Daniel BLACHE, Hélène SALAÛN, Nicole DEFORTESCU, Sylviane SPIQUE, Jacqueline FARACHE, Jean-Pierre GHIOTTO, Claude GILET-COLLARD, Alain VASSAUX, Danielle LEDOUX et Jacques LEFEVRE.

Rapport d'activité :

Pilotes : Huguette BRON, Jean-Pierre FLORET et Gilka GEORGES.

Membres de la Commission : Michel SENEPART, Jean-François BEAL, Clotilde PROT, Jack BOUGOUIN et Anita DOMARD.

Future direction :

Pilotes : Marie-Paule POUSSIER et Olivier JOUCHTER.

Membres de la Commission : Philippe BONNEFOUS, Jacques AUFFEVES, Françoise LICHIERE, Gérard PETIT, Jacqueline LAPOUMEROLIE, Bernard GUIDOU, Odile MAUREL et Marie-Hélène THOMAS.

Modifications statutaires :

Pilotes : Richard ROUGER et Jocelyne BOYER.

Membres de la Commission : Catherine NOLEAU, Jean-Pierre HERVET, Hélène POUYON et Yves DELATTRE.

Initiative internationale :

Hubert SCHWIMD, François THIERY-CHERRIER, Maurice LECOMTE, Marie-France BOUTROUE, Françoise VAGNER, Martine VINCENT et Alain HARIMZA.

Débat :

Il porte sur la mise en application de la décision du 51ème Congrès, mais aussi sur la vie syndicale dans nos différentes structures et ses insuffisances.

Pour travailler sur le projet d'orientation, il est indispensable d'avoir préalablement le texte du document confédéral voté par le 51ème Congrès. Deux points y ont été

remis en cause : l'unité syndicale et le syndicalisme rassemblé. Nous serons, en outre, à la sortie d'un grand mouvement social et nous devons intégrer ses conséquences dans notre document.

Il est souhaité que l'activité en territoire soit un thème de réflexion pour le Congrès car il est jugé primordial et nous sommes en difficulté sur ce sujet.

L'organisation de l'UCR a fait l'objet de plusieurs interventions :

- L'UCR de force d'appoint est devenue force revendicative. Elle doit réfléchir à comment simplifier son outil syndical et parvenir à un renforcement pérenne en alliant continuité syndicale et redéploiement.

- Il est proposé que des expérimentations de structures soient mises en place, mais avec une date butoir impérative. A l'issue des expérimentations, celles des structures jugées sans utilités devront être supprimées.

- S'agissant des neuf réunions régionales, il est souhaité avoir une trame identique pour toutes et qu'elle ne soit pas modifiée au fil des forums. Une synthèse sera faite après la dernière réunion.

- Il y a accord de la CE pour travailler dès à présent à la composition de la future direction, afin de permettre un passage sans difficulté d'une équipe à une autre.

Les camarades appelés à des responsabilités importantes comme la politique financière doivent avoir, outre l'engagement militant, les compétences requises pour cela.

- Il a également été déploré que le thème de la fiscalité ne fasse pas l'objet de débats à la CEC ou au CCN. Ce thème semble avoir été délégué à la Fédération des Finances et il y a une méconnaissance des autres structures.

La fiscalité des retraités pourrait faire l'objet d'une journée d'étude.

La Commission exécutive a voté à l'unanimité la composition des Commissions de travail proposées pour la préparation du 11ème Congrès.

80 ANS DES CONGES PAYES

Jacques SANCHEZ fait part des faibles remontées d'inscriptions pour cette initiative.

Il rappelle que cette initiative n'est pas qu'une initiative festive, mais une action militante forte pour renforcer les deux Organisations UCR et LSR et montrer, dans un contexte de destruction des acquis sociaux, l'importance des luttes pour le progrès social.

Il attire l'attention des militants sur l'importance de réussir cette initiative qui s'inscrit aussi dans la préparation du Congrès.

Le programme des deux jours est finalisé. Le Secrétaire général de la CGT, Philippe MARTINEZ, ainsi que la sénatrice Michelle DEMESSINE participeront aux tables rondes qui seront organisées.

Il a rappelé que ceux qui le souhaitent pourront venir à cette initiative avec camping-cars, caravanes, tentes...

Le prix de l'emplacement pour camping-car est de 24 € pour la semaine.

Des navettes assureront le transfert des participants venant par trains de la gare de La Rochelle jusqu'aux lieux d'hébergement.

Un appel est fait à tous les militants et à toutes les structures pour que cette grande initiative soit une réussite.

La Commission exécutive a voté à l'unanimité la proposition de reporter la date limite des inscriptions pour l'Ile-de-Ré du 15 juin au 30 juin.

Compte rendu UCR, de l'intersyndicale du 23 Juin 2016

Présents : CGT, CGC, CFTC, FO,FSU, FGR, Solidaires, UNRPA

Excusé : LSR

1. Les organisations présentes ont tout d'abord tiré les enseignements de la journée d'action du 9 juin.

Cette journée se situait dans la même période que les mobilisations contre la Loi Travail. De nombreux retraités sont depuis plusieurs mois mobilisés avec les actifs contre cette Loi. Cela a naturellement eu des répercussions sur la journée de mobilisation des retraités que l'on peut juger moins forte que le 10 mars, par exemple.

De même, plusieurs cortèges ont rassemblé des retraités mobilisés pour leur pouvoir d'achat avec des manifestants contre la Loi Travail.

S'il faut rappeler que toutes les Organisations présentes dans l'Intersyndicale ne mobilisent pas contre la Loi Travail, cela n'a fait aucun problème entre nous.

Commence à venir la réflexion que nos mobilisations n'empêchent pas le Patronat et le Gouvernement de bloquer nos pensions. Il est important de démontrer ce que serait aujourd'hui la situation des retraités s'ils ne se manifestaient pas.

On ne gagne peut-être pas, mais on empêche de graves reculs comme dans certains pays européens.

Les retraités ont un capital de sympathie dans la presse locale. On peut mettre cela au crédit de nos actions.

La FSU rappelle le besoin de tenir aussi la réalité de la situation des fonctionnaires avec le gel du point d'indice.

2. Poursuite de la mobilisation : L'accord est général sur la nécessité de relancer la mobilisation dès la rentrée de septembre. On sait déjà par la Presse qu'il n'y aura aucune revalorisation des pensions au 1er octobre. Plane toujours la menace d'une baisse des pensions si l'inflation est négative !

- Le débat a porté sur le sens de cette mobilisation. Quel type d'action : par exemple, temps fort d'expression commune sur les marchés ? Pour notre part, nous avons le mandat de proposer de poursuivre dans les mêmes formes d'actions que lors des mobilisations précédentes.

L'Intersyndicale appelle à faire du 29 septembre une journée de mobilisation sous les formes décidées dans les départements, professions.

Ce 29 septembre l'intersyndicale demandera une entrevue auprès du ministère des Affaires sociales et de la Santé.

3. Dans les tous prochains jours, dans une déclaration, l'Intersyndicale s'exprimera sur le bilan de la mobilisation, les exigences revendicatives des retraités, les perspectives d'action dès septembre.

4. Une expression commune sera réalisée dès le 1er septembre pour appeler à la mobilisation des retraités.

5. La CFDT a proposé, dans le cadre de l'Inter-UCR, d'avoir une initiative dès septembre. Ce fut une surprise. Cette proposition d'initiative ne s'adressant pas à la FSU, ni à Solidaire, ni à l'UNRPA, ni à LSR, des Organisations mobilisées avec nous depuis 2014. Les membres de l'Intersyndicale ont dit leur étonnement de voir la CFDT se réveiller pour défendre le pouvoir d'achat des retraités. Ils maintiennent un désaccord profond avec une Organisation qui ne remet pas en cause l'accord ARRICO/AGIRC, qui est en désaccord avec nous sur les pensions de réversion, qui oppose les basses pensions à l'augmentation de toutes les pensions.

L'ensemble des Organisations ont donc réaffirmé leur attachement à poursuivre l'action dans le cadre de l'Intersyndicale. Un véritable sujet de satisfaction

6. Lors des deux précédentes Intersyndicales, nous avons décidé aussi d'organiser un Colloque, si possible dans les locaux du Conseil Économique, Social et Environnemental. Les thèmes de cette journée pouvant tourner autour de tables rondes : le pouvoir d'achat, les inégalités, la place des retraités dans la société. Les dates retenues pouvant être le 25 novembre ou le 2 décembre.

Nous avons dit que, pour notre part, avec la préparation de notre Congrès, l'initiative de l'Ile-de-Ré, il nous était difficile de nous engager dans une telle initiative..

7. Enfin, un point a été fait sur la mise en place de la Loi d'accompagnement de la société au vieillissement. Il n'est pas sûr que l'ensemble des Décrets promis pour le 1er juillet sortent. Quatre projets de Décrets ont été proposés au CNRPA, ils sont en majorité défavorables à la place des Organisations syndicales de retraités. Le CNRPA a donné un avis défavorable aux Décrets concernant le Haut Conseil de l'Age, de la Famille et de l'Enfance et le CDCA. Des propositions ont été faites au Ministère des Affaires sociales. C'est Matignon qui doit apporter des réponses. La prochaine réunion du CNRPA est prévue le 7 juillet.

8. La prochaine intersyndicale aura lieu dans les locaux de Solidaires le 7 septembre.

Pour l'UCR-CGT : Josianne BLANC, Jean Pierre FLORET

Dans le cadre de la journée d'action du 9 juin l'intersyndicale s'est adressée au CSA:



Au CSA

Monsieur le Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel,

Nous souhaitons attirer votre attention sur les discriminations dont sont victimes les retraités dans le traitement de l'information principalement par les médias nationaux.

Au lendemain d'une émission, "La guerre des âges" sur France 2, qui, sous couvert de réconcilier les générations, a accumulé les clichés pour opposer les séniors "nantis" aux jeunes dans la galère, il nous paraît urgent de rétablir la vérité sur la situation de l'immense majorité des retraités dans notre pays.

Il serait en effet utile de rappeler que la pauvreté augmente chez les retraités (9 à 10%, selon les études du COR)

Il est notamment significatif que les nombreuses manifestations et rassemblements de retraité-e-s à l'appel de la presque totalité de leurs organisations syndicales et associatives, ont été ignorées par les médias audiovisuels nationaux, les 17 mars, 3 juin, 1er octobre et 24 novembre 2015, comme le 10 mars 2016.

Il est par ailleurs aisé de constater la présence de nombreux anciens dans les récentes manifestations d'actifs.

Comment peut-on expliquer ce désintérêt des médias audiovisuels nationaux ?

Ce 9 juin, les retraité-e-s sont à nouveau dans les rues de France, à l'appel de leurs 9 organisations. Quel sort médiatique leur sera réservé. Dans de nombreux endroits ils vont à la rencontre de leurs parlementaires ou des représentants du gouvernement pour porter leurs revendications, leur dire que les retraités ne sont pas des nantis.

Nous souhaitons vous rencontrer afin de recueillir votre sentiment sur cette situation qui ne peut que diviser un peu plus les générations et ajouter du mépris aux difficultés que rencontrent les retraité-e-s.

Nous vous prions, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.